

## The Blockchain Group confirme l'acquisition de 116 BTC pour ~10,7 M€, la détention d'un total de 1 904 BTC et un 'BTC Yield' de 1 348,8% depuis le début de l'année

- Réalisation définitive de l'augmentation de capital à ~5,251 € par action, annoncée le 01 juillet 2025, pour un montant de ~1 M€, dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM, permettant l'acquisition de 11 BTC pour un montant de ~1 M€
- Réalisation définitive, via sa filiale de droit luxembourgeois détenue à 100% « The Blockchain Group Luxembourg SA », de l'émission réservée, sans droits préférentiels de souscription, d'obligations convertibles en actions de The Blockchain Group à 5,174 € par action, annoncée le 01 juillet 2025, souscrite par TOBAM à hauteur de 5 M€, permettant l'acquisition de 52 BTC pour un montant de ~4,8 M€ et souscrite par Adam Back à hauteur de ~5 M€, permettant l'acquisition de 53 BTC pour un montant de ~4,9 M€
- 'BTC Yield' de ~1 348,8% depuis le début de l'année et de ~5,7% depuis le début du trimestre
- 'BTC Gain' de ~539,5 BTC depuis le début de l'année et de ~101,8 BTC depuis le début du trimestre
- 'BTC € Gain' de ~49,7 M€ depuis le début de l'année et ~9,4 M€ depuis le début du trimestre
- Détention totale par le groupe de 1 904 BTC pour ~172,0 M€ à ~90 332 € par bitcoin

Puteaux, le 07 juillet 2025 : The Blockchain Group (code ISIN : FR0011053636, code mnémonique : ALTBG) (la « Société »), société dont les titres sont admis à la négociation sur Euronext Growth Paris, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, confirme la réalisation définitive de l'augmentation de capital à ~5,251 € par action, pour un montant de ~1 M€, annoncée le 01 juillet 2025, dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM, permettant l'acquisition de 11 BTC pour un montant de ~1 M€. La Société confirme également la réalisation définitive, via sa filiale de droit luxembourgeois détenue à 100% « The Blockchain Group Luxembourg SA », de l'émission réservée, sans droits préférentiels de souscription, d'obligations convertibles en actions de The Blockchain Group à 5,174 € par action, annoncée le 01 juillet 2025, souscrite par TOBAM à hauteur de 5 M€, permettant l'acquisition de 52 BTC pour un montant de ~4,8 M€ et souscrite par Adam Back à hauteur de ~5 M€, permettant l'acquisition de 53 BTC pour un montant de ~4,9 M€. Le groupe atteint depuis le début de l'année un 'BTC Yield' de ~1 348,8%, un 'BTC Gain' de ~539,5 BTC, et un 'BTC € Gain' de ~49,7 M€. A ce jour, The Blockchain Group et sa filiale The Blockchain Group Luxembourg SA détiennent un total de 1 904 BTC pour une valeur totale d'acquisition de ~172,0 M€ sur la base d'un prix moyen de ~90 332 € par bitcoin. La Société renforce ainsi sa stratégie d'accumulation de Bitcoin, tout en poursuivant le développement des activités opérationnelles de ses filiales. Comme communiqué le 30 avril 2025, une présentation expliquant la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps, est disponible sur son site internet : <https://www.theblockchain-group.com/investor/news-financial-information/>

### Réalisation définitive d'opérations précédemment annoncées

Le 01 juillet 2025, la Société annonçait sa décision de réaliser, agissant en vertu de la 12<sup>ème</sup> résolution consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2025, une augmentation de capital d'un montant total de 1.051.795,33 euros (prime d'émission incluse), par émission de 200.300 actions ordinaires nouvelles au prix moyen de ~5,251 € euros par action.

La Société annonce la réalisation définitive de l'opération, résultant en la suppression, conformément au Programme, du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des investisseurs auxquels s'adresse l'offre, dans les proportions visées ci-après :

Investisseur	Nombre d'actions	Prix moyen arrondi / action (€)	Montant (€)
TOBAM Bitcoin Enhanced Fund	87 000	5,251 €	456 845,70 €
TOBAM Bitcoin Treasury Opportunities Fund	83 000	5,251 €	435 841,30 €
TOBAM BTC Linked and Blockchain Equity Fund	9 800	5,251 €	51 460,78 €
MDP Blockchain	20 500	5,251 €	107 647,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>200 300</b>	<b>5,251 €</b>	<b>1 051 795,33 €</b>

Le 01 juillet 2025, la Société annonçait également la réalisation, via sa filiale de droit luxembourgeois détenue à 100% « The Blockchain Group Luxembourg SA », d'une émission réservée, sans droits préférentiels de souscription, d'obligations convertibles en actions de The Blockchain Group (dites OCA A-04) à 5,174 € par action, souscrites en euros par TOBAM à hauteur de 5 M€.

La Société confirme ce jour que les OCA A-04 ont été définitivement souscrites par TOBAM dans les proportions suivantes :

Souscripteur	OCA A-04	Montant
TOBAM	5 000 000	5 000 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000 €</b>

Les OCA A-04 ainsi émises au profit de TOBAM permettront à leur titulaire, en cas de conversion, de souscrire à un nombre maximum de 966.370 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 5,174 € par action, soit avec un premium de 30% par rapport au cours de clôture du 27 juin 2025.

Les OCA A-04 seront convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société à tout moment pendant la période de conversion, sous réserve que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne au moins 130% du prix de conversion.

Les principales caractéristiques de l'émission d'OCA A-04 ont été détaillées dans le communiqué de presse en date du 01 juillet 2025.

Le 01 juillet 2025, la Société annonçait également la réalisation, via sa filiale de droit luxembourgeois détenue à 100% « The Blockchain Group Luxembourg SA », d'une émission réservée, sans droits préférentiels de souscription, d'obligations convertibles en actions de The Blockchain Group (dites OCA B-04) à 5,174 € par action, souscrites en BTC par Adam Back à hauteur de ~5 M€.

La Société confirme ce jour que les OCA B-04 ont été définitivement souscrites par Adam Back dans les proportions suivantes :

<b>Souscripteur</b>	<b>OCA B-04</b>	<b>Montant</b>
Adam Back	5 045 020	5 045 020 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 045 020</b>	<b>5 045 020 €</b>

Les OCA B-04 ainsi émises au profit d'Adam Back permettront à leur titulaire, en cas de conversion, de souscrire à un nombre maximum de 975 071 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 5,174 € par action, soit avec un premium de 30% par rapport au cours de clôture du 27 juin 2025.

Les OCA B-04 seront convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société à tout moment pendant la période de conversion, sous réserve que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne au moins 130% du prix de conversion.

Les principales caractéristiques de l'émission d'OCA B-04 ont été détaillées dans le communiqué de presse en date du 01 juillet 2025.

## Incidence des opérations sur la répartition du capital social de la Société

L'incidence de la réalisation définitive des opérations décrites ci-dessus sur la répartition du capital social de la Société est la suivante :

Actionnaires	Situation au 7 juillet 2025		Base totalement diluée (*)	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
<b>Dirigeants</b>	12 030 185	8.93%	18 418 953	5.75%
<b>Fulgur Ventures</b>	-	0.00%	145 911 009	45.56%
<b>Adam Back</b>	17 012 522	12.63%	35 163 699	10.98%
<b>TOBAM</b>	5 854 407	4.35%	9 903 356	3.09%
<b>UTXO Management</b>	-	0.00%	7 999 210	2.50%
<b>Actions Gratuites**</b>	-	0.00%	1 880 000	0.59%
<b>Public &amp; Institutionnel</b>	99 764 731	74.09%	100 975 068	31.53%
<b>TOTAL</b>	<b>134 661 845</b>	<b>100%</b>	<b>320 251 295</b>	<b>100%</b>

(\*) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 07 juillet 2025 en y ajoutant les actions résultant (i) de la conversion de l'intégralité des OCA émises ou annoncées, (ii) de l'émission dans le cadre des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA Tranche 1 émises ou exercées à date, et (iii) de l'émission des actions gratuites dont l'attribution a été décidée. La Société rappelle que le capital existant et la base totalement diluée n'incluent pas à date l'ajout potentiel d'actions à son capital social résultant (i) de la conversion des BSA 2025-01 émis comme annoncé le 7 avril 2025 ainsi que (ii) des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA Tranche 1 non exercées à date. La Société rappelle également que la base totalement diluée n'inclut pas les actions susceptibles de correspondre aux montants non souscrits à date des 300 M€ d'augmentations de capital autorisées au profit de TOBAM.

(\*\*) Actions Gratuites dont l'attribution a été décidée et n'ayant pas été effectivement émises à ce jour, comptabilisées dans la base totalement diluée.

Par ailleurs, la Société rappelle l'ajout potentiel d'actions à son capital social résultant (i) de la conversion des BSA 2025-01 émis comme annoncé le 7 avril 2025, ainsi que (ii) des mesures d'ajustement légales au profit des porteurs d'OCA.

La répartition de ces dernières, ajustée des BSA exercés à date ainsi que des mesures d'ajustement légales exercées ou annoncées, est la suivante :

Actionnaires	Actions pouvant être émises au titre de l'exercice des BSA 2025-01 non exercés ou annoncés à date	Actions pouvant être émises au titre des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA non exercées ou annoncées à date	Total
<b>Dirigeants</b>	1 699 988	423 744	2 123 732
<b>Fulgur Ventures</b>	0	9 677 771	9 677 771
<b>Adam Back</b>	523 809	0	523 809
<b>TOBAM</b>	3 571	0	3 571
<b>UTXO Management</b>	0	530 559	530 559
<b>Public &amp; Institutionnel</b>	7 031 999	0	7 031 999
<b>TOTAL</b>	<b>9 259 367</b>	<b>10 632 074</b>	<b>19 891 441</b>

## Augmentation du nombre de bitcoins détenus par la Société

The Blockchain Group annonce la réalisation définitive de l'acquisition de 116 BTC supplémentaires grâce au produit de la réalisation définitive des opérations décrites ci-dessus, dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company.

**Banque Delubac & Cie** (PSAN enregistré auprès de l'AMF), a assuré l'exécution de l'acquisition des BTC issus du produit de l'augmentation de capital, et s'est vu confier leur conservation sécurisée via la solution technologique de la société suisse Taurus, un leader mondial dans les infrastructures pour actifs numériques.

**Swissquote Bank Europe SA**, un prestataire de services d'actifs virtuels (PSAV) enregistré auprès du régulateur Luxembourgeois (CSSF), a assuré l'exécution de l'acquisition des BTC issus du produit de l'émission des obligations convertibles, et s'est vu confier leur conservation sécurisée via la solution technologique de la société suisse Taurus.

### Détail des acquisitions de BTC par le groupe :

Date retenue	Nombre de BTC acquis	Coût d'acquisition par BTC	Total des BTC détenus	Coût par BTC détenu	Coût total des BTC détenus	Valeur totale des BTC détenus
7 juillet 2025	116	92 175 €	1 904	90 332 €	171 992 827 €	175 501 059 €
30 juin 2025	60	91 879 €	1 788	90 213 €	161 300 535 €	164 280 027 €
23 juin 2025	75	91 792 €	1 728	90 155 €	155 787 783 €	158 616 662 €
17 juin 2025	182	93 264 €	1 653	90 081 €	148 903 379 €	154 165 568 €
2 juin 2025	624	96 447 €	1 471	89 687 €	131 929 311 €	141 874 161 €
22 mai 2025	227	93 518 €	847	84 706 €	71 746 119 €	79 209 857 €
26 mars 2025	580	81 550 €	620	81 480 €	50 517 503 €	50 560 770 €
4 décembre 2024	25	90 511 €	40	80 468 €	3 218 718 €	3 261 985 €
5 novembre 2024	15	63 729 €	15	63 729 €	955 941 €	1 223 244 €

Note : La valeur totale des BTC détenus au 7 juillet 2025 est basée sur le coût d'acquisition par BTC de la dernière acquisition en date du présent communiqué.

**Atteinte d'un 'BTC Yield' de 1 348,8% depuis le début de l'année, et de 5,7% depuis le début du trimestre**

**Le Groupe a atteint un 'BTC Yield' de 1 348,8% depuis le début de l'année, et de 5,7% depuis le début du trimestre. Les détails sont les suivants :**

Depuis le début de l'année :

Date retenue	Total de BTC détenus	Nombre d'actions ordinaires émises	Nombre d'actions sur une base entièrement diluée <sup>1</sup>	BTC (sats) par action sur une base entièrement diluée <sup>2</sup>	'BTC Yield' depuis le début de l'année <sup>3</sup>	'BTC Gain' depuis le début de l'année	'BTC € Gain' depuis le début de l'année
7 juillet 2025	1 904	134 661 845	320 251 295	594	1 348,8%	539,5	49 729 497 €
30 juin 2025	1 788	134 461 545	318 109 554	562	1 270,7%	508,3	46 701 530 €
23 juin 2025	1 728	130 170 510	316 207 689	546	1 231,7%	492,7	45 224 376 €
17 juin 2025	1 653	126 728 969	316 207 689	522	1 173,2%	469,3	43 765 888 €
2 juin 2025	1 471	108 862 920	299 355 400	491	1 097,6%	439,0	42 342 772 €
22 mai 2025	847	102 174 488	214 500 356	394	861,0%	344,4	32 206 732 €
26 mars 2025	620	93 384 449	186 413 170	332	709,8%	283,9	23 152 139 €
4 décembre 2024	40	93 384 449	95 264 449	41	141,2%	21,2	1 916 705 €
5 novembre 2024	15	85 051 121	85 051 121	17			

Depuis le début du trimestre :

Date retenue	Total de BTC détenus	Nombre d'actions ordinaires émises	Nombre d'actions sur une base entièrement diluée <sup>1</sup>	BTC (sats) par action sur une base entièrement diluée <sup>2</sup>	'BTC Yield' depuis le début du trimestre <sup>3</sup>	'BTC Gain' depuis le début du trimestre	'BTC € Gain' depuis le début du trimestre
7 juillet 2025	1 904	134 661 845	320 251 295	594	5,7%	101,8	9 384 129 €
30 juin 2025	1 788	134 461 545	318 109 554	562	69,3%	429,5	39 463 781 €
23 juin 2025	1 728	130 170 510	316 207 689	546	64,5%	399,6	36 683 642 €
17 juin 2025	1 653	126 728 969	316 207 689	522	57,2%	354,8	33 091 903 €
2 juin 2025	1 471	108 862 920	299 355 400	491	47,9%	296,9	28 637 913 €
22 mai 2025	847	102 174 488	214 500 356	394	18,7%	115,8	10 827 822 €
26 mars 2025	620	93 384 449	186 413 170	332	709,8%	283,9	23 152 139 €
4 décembre 2024	40	93 384 449	95 264 449	41	141,2%	21,2	1 916 705 €
5 novembre 2024	15	85 051 121	85 051 121	17			

(1) Le nombre d'actions sur une base entièrement diluée comprend (i) le nombre total d'actions ordinaires en circulation, (ii) les actions qui seraient émises du fait de la conversion de l'intégralité des obligations convertibles en actions de la Société actuellement émises, (iii) les actions attribuées gratuitement.

(2) Le nombre de BTC par action sur une base entièrement diluée est calculé en divisant le nombre total de BTC détenus par le nombre d'actions sur une base entièrement diluée à la fin de chaque période. Le résultat est ensuite exprimé en sats par action sur une base entièrement diluée, arrondi à l'entier inférieur. Il y a 100 000 000 sats dans 1 BTC. Chaque sat représente 0,00000001 BTC, la plus petite unité de bitcoin.

(3) Le BTC Yield ayant pour objectif d'illustrer la manière dont la Société finance l'acquisition de BTC sur une période donnée, le calcul du nombre d'actions sur une base entièrement diluée n'intègre pas les BSA non exercés, dans la mesure où ceux-ci n'apportent pas de financement à la Société et n'ont aucun impact sur les capitaux propres de la Société tant qu'ils ne sont pas exercés. La Société communiquera ultérieurement sur l'exercice de BSA et l'acquisition de BTC en résultant.

### Informations importantes sur les KPIs 'BTC Yield', 'BTC Gain' et 'BTC € Gain'

La Société utilise le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs de suivi de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company. Ces indicateurs illustrent la manière dont la Société finance l'acquisition de bitcoin au cours d'une période donnée :

- **'BTC Yield'** : indicateur reflétant l'évolution en pourcentage, au cours d'une période donnée, du rapport entre le total des BTC détenus et le nombre d'actions entièrement diluées en circulation ;
- **'BTC Gain'** : nombre de BTC détenus par la Société au début d'une période multiplié par le 'BTC Yield' pour cette période ; et
- **'BTC € Gain'** : indicateur représentant la valeur en euros du 'BTC Gain' calculé en multipliant le 'BTC Gain' par le coût d'acquisition en euros par BTC de la dernière acquisition de la période applicable. La Société a choisi la dernière acquisition de la période applicable pour déterminer le prix de marché du bitcoin dans le seul but de faciliter ce calcul illustratif.

Ces indicateurs seront communiqués périodiquement par la Société dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company, notamment de manière semestrielle et annuelle.

Lorsque la Société utilise ces KPIs, elle prend également en compte les diverses limites de ces outils, notamment le fait qu'ils ne reflètent pas les dettes et autres passifs et créances sur les actifs de la Société, qui seraient de rang supérieur par rapport aux capitaux propres, et que ces indicateurs supposent que toutes les dettes seront refinancées ou, dans le cas des instruments de dette convertible de la Société (ou de ses filiales), convertis en actions ordinaires conformément à leurs conditions respectives.

En outre, le 'BTC Yield' n'est pas, et ne doit pas être compris comme une mesure de performance opérationnelle ou une mesure financière ou de liquidité. En particulier, le 'BTC Yield' n'est pas équivalent au « rendement » dans le contexte financier traditionnel. Il ne s'agit pas d'une mesure du retour sur investissement que les actionnaires de la Société ont pu obtenir historiquement ou peuvent obtenir à l'avenir en acquérant des actions de la Société, ni d'une mesure du revenu généré par les opérations de la Société ou ses détentions de bitcoin, ni d'un retour sur investissement sur ses détentions de bitcoin, ni d'aucune autre mesure financière similaire de la performance de son activité ou de ses actifs. Le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' ne sont pas, et ne doivent pas être compris comme des mesures de performance opérationnelle ou des mesures financières ou de liquidité. En particulier, le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' ne sont pas équivalents à un « gain » dans le contexte financier traditionnel. Ils ne sont pas non plus des outils de mesure du retour sur investissement que les actionnaires de la Société ont pu obtenir historiquement ou peuvent obtenir à l'avenir en acquérant des actions de la Société, ou des mesures du revenu généré par les opérations de la Société ou ses détentions de bitcoin, le retour sur investissement sur ses détentions de Bitcoin, ou toute autre mesure financière similaire de la performance de son activité ou de ses actifs. Il convient également de souligner que le 'BTC € Gain' ne représente pas un gain de la juste valeur (*fair value*) des détentions de Bitcoin de la Société, et que le 'BTC € Gain' peut être positif pendant les périodes où la Société a subi une baisse de la juste valeur de ses détentions de bitcoin.

Le cours des actions ordinaires de la Société dépend de nombreux facteurs autres que la quantité de bitcoins que la Société détient et du nombre d'actions émises ou à émettre ; par conséquent, la valeur de marché des actions de la Société peut se négocier avec une décote ou une prime par rapport à la valeur de marché des bitcoins que la Société détient. Ni le 'BTC Yield', ni le 'BTC Gain' ni le 'BTC € Gain' ne sont indicatifs ou prédictifs du cours des titres de la Société.

Il est rappelé que ces KPIs ont une finalité précise, et sont utilisés par la Société pour déterminer l'utilisation qui est faite des capitaux propres, pour ce qui concerne sa détention de bitcoin uniquement.

La capacité de la Société à atteindre un 'BTC Yield', un 'BTC Gain' et un 'BTC € Gain' donnés peut dépendre d'une variété de facteurs, y compris sa capacité à générer des profits supérieurs à ses charges fixes et autres dépenses, ainsi que des facteurs hors de son contrôle, tels que le prix du bitcoin, l'exigibilité de ses dettes et sa capacité à se financer à des conditions favorables. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

La présentation de ces KPIs n'implique aucune déclaration d'intention par la Société de verser des dividendes à ses actionnaires à l'avenir. La détention d'actions de la Société n'équivaut pas un droit de propriété directe des bitcoins détenus par la Société. Les investisseurs sont invités à consulter les états financiers et autres informations fournies par la Société. Les KPIs précités sont uniquement destinés à compléter les autres indicateurs de la Société pour ceux qui comprennent leur objectif et leurs limites, et non à remplacer l'analyse financière traditionnelle.

### **Facteurs de risques**

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, sont détaillés dans son rapport financier annuel 2024, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la Société ([www.theblockchain-group.com/investor/news-financial-information/](http://www.theblockchain-group.com/investor/news-financial-information/)). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

\* \* \*

### A propos de The Blockchain Group (ALTBG)

The Blockchain Group est une Bitcoin Treasury Company cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le conseil et développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées.

EURONEXT Growth Paris  
Code Mnémonique : ALTBG  
ISIN : FR0011053636  
Reuters : ALTBG.PA  
Bloomberg : ALTBG.FP

Contact :  
[communication@theblockchain-group.com](mailto:communication@theblockchain-group.com)

### Contacts - Actus Finance & Communication

#### Relations Investisseurs

Mathieu Calleux

[tbg@actus.fr](mailto:tbg@actus.fr)

#### Relations presse

Anne-Charlotte Dudicourt

[acdudicourt@actus.fr](mailto:acdudicourt@actus.fr) – 06 24 03 26 52

Céline Bruggeman

[cbruggeman@actus.fr](mailto:cbruggeman@actus.fr) - 06 87 52 71 99

---

Tous les communiqués de presse The Blockchain Group sont disponibles sur [Financial information - The Blockchain Group](#).

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)

---

### Avertissement

*Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale.*